



L'arrêté du 15 juin 2024 a modifié le PSC1 - prévention et Secours civiques de niveau 1 en PSC – Premiers Secours Citoyen. Il s'applique en Polynésie (article 6)

Pour le PSC : les durées et contenus restent inchangés

Public

Membres CHSCT;
Personnel;
Tout salarié, désigné par le chef d'établissement, dont la fonction ou le poste de travail nécessite de connaître les gestes de premiers secours

Durée

7 heures soit 1 jour

Lieu de réalisation

Intra entreprise
ou
Inter entreprises

Pré- requis

Aucun

Pédagogie / évaluation / validation de la formation

Exposés théoriques, études de cas et partage

Projection PPT

Support pédagogique dématérialisé

Formateur: formateur en secourisme

Évaluation continue mise en situation

Certificat de compétence PSC

Objectifs

- Etre capable, de protéger les lieux d'un accident, de porter assistance à un malade ou un blessé en attendant les secours
- Le code du travail prévoit : dans chaque ateliers ou lieu où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence (art Lp.4622-9 du code du travail).

Programme

- 1- Réaliser une protection adaptée
- 2- Examiner la (les) victime(s) avant / pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- 3- Alerter ou faire alerter
- 4-Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée
 - traitement des hémorragies,
 - de l'étouffement,
 - des malaises,
 - des brûlures,
 - fractures et plaies,
 - de la victime insciente et
 - de la Réanimation Cardio-pulmonaire
 - etc

40 45 57 07

assistante@fenuaprev.com

www.fenuaprev.com

PSC

